

Contrôle des prêteurs et des intermédiaires

**RECOMMANDEE** 

SERVICE SOCIAL DU SPF ECONOMIE, PME, CLASSES MOYENNES ET ENERGIE TPC date 6 juin 2017

notre référence TI TPC/415246805

votre référence

contact T+32 2 220 57 05

mcc@fsma.be

Rue du Progrès 50 1210 Bruxelles

Livre VII du Code de droit économique - fin au 30 avril 2017 des mesures transitoires

Madame, Monsieur,

Le 30 avril 2017 était la date ultime avant laquelle les prêteurs provisoirement agréés devaient introduire leur demande d'agrément.

Les prêteurs provisoirement agréés, qui ont introduit leur demande avant l'expiration de ce délai, peuvent continuer à exercer leurs activités après son expiration. Leur agrément provisoire devient définitif au moment de l'approbation de leur demande par la FSMA.

Sur base des données en possession de la FSMA, le SERVICE SOCIAL DU SPF ECONOMIE, PME, CLASSES MOYENNES ET ENERGIE, agissant comme prêteur provisoirement agréé, n'a pas introduit en temps utile sa demande d'agrément de prêteur en crédit hypothécaire et/ou en crédit à la consommation.

Cela signifie que le SERVICE SOCIAL DU SPF ECONOMIE, PME, CLASSES MOYENNES ET ENERGIE, devait cesser intégralement et immédiatement ces activités, et ce à partir du 1er mai 2017. Elle devait également arrêter toute collaboration avec des intermédiaires en crédit. Elle pourrait reprendre ses activités dès qu'une demande aura été introduite et approuvée par la FSMA.

Nous attirons votre attention sur les sanctions pénales prévue par le Code de droit économique pour ceux qui exercent des activités de prêteur sans agrément.



2 /TI\_TPC/415246805 / 6 juin 2017

Si le SERVICE SOCIAL DU SPF ECONOMIE, PME, CLASSES MOYENNES ET ENERGIE n'a pas l'intention d'introduire une demande d'agrément et ne souhaite plus agir comme prêteur en crédit, nous vous demandons de nous en informer par retour de courrier. Nous attirons votre attention sur le fait que la seule possession d'un portefeuille de crédit à la consommation et/ou hypothécaire, vous oblige également à introduire une demande. Pour ces motifs, nous vous demandons également de nous informer qu'elle est le sort que vous avez réservé à votre portefeuille de crédits.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Ann De Roeck, Directeur